



L'intéressement : un outil patronal



Salaires et pouvoir d'achat : L'intéressement n'est pas une réponse aux exigences des salariés !

Non soumise à cotisations sociales, elle conduit à aggraver les ressources de la protection sociale et des retraites et à fragiliser la constitution des droits sociaux des salariés. Ces primes, imposables, ne sont pour le moment assujetties qu'à la CSG et à la RDS. **Ne pas cotiser, ce qui peut paraître un « avantage » immédiat, est catastrophique pour votre protection sociale.**

La CGT reste fondamentalement opposée à ce type de rémunération aléatoire, inéquitable, injuste. Cependant, cet argent est le fruit de notre travail.

Nous sommes convaincus que le seul moyen d'améliorer notre pouvoir d'achat et d'avoir un juste partage des richesses crée qui passe par une augmentation du **SALAIRE**.

La CGT revendique une plus grande proportion des salaires dans la valeur ajoutée, une meilleure répartition des richesses !

Quel intérêt pour nos dirigeants si ce n'est la remise en cause de toute notre protection sociale ?

Notre salaire est composé de 2 parties : « SALAIRE SOCIALISÉ »

- Une partie est versée directement aux salariés : c'est le salaire net,
- L'autre partie c'est le salaire brut « les cotisations sociales » **c'est la part du salaire mutualisé mis dans un pot commun pour distribuer à chacun selon ses besoins : ce sont les cotisations sociales pour financer notre sécurité sociale, pour les soins de santé, le chômage, les retraites...**

Ce qui n'est pas le cas de l'intéressement !

Il ne faut pas tomber dans le piège et considérer que les cotisations sociales sont une charge. Ce terme «*charges sociales*» a remplacé le terme *cotisations sociales* dans la bouche de nos directions et d'autres personnes se disant proches des salariés. Nous devons être vigilants et ne pas l'utiliser.

Les conséquences directes de l'intéressement :

- C'est un frein pour notre salaire de base,
- **Les bas salaires débloquent les sommes tout de suite, en conséquences, ils paient des impôts, ce qui crée des inégalités par rapport aux hauts salaires qui le laissent placé et donc ne paient pas d'impôts sur ces sommes. De plus, ils touchent des intérêts (l'argent va l'argent) ;**
- L'intéressement n'est pas pris en compte dans le calcul des retraites ;
- Ce mode de rémunération participe au démantèlement des retraites par répartition et aux régimes de sécurité sociale (notamment), puisqu'ils ne génèrent pas de cotisation ;
- L'intéressement n'est pas pris en compte dans les revenus par des banques (lors des emprunts) ou des créanciers (loyers) ;
- L'individu est fragilisé vis-à-vis de sa hiérarchie. En effet, cette dernière va utiliser cet argument (l'intéressement) pour augmenter la pression sur le personnel ;
- L'intéressement n'est pas garanti et peut être égal à zéro ;
- Le budget Œuvres Sociales du Comité d'Entreprise est calculé sur des bases ne prenant pas en compte les sommes versées en intéressement. En conséquence, le CE a moins de budget pour vous proposer des activités sociales, sportives et culturelles...

« Pour votre info, le chiffre d'affaire SIGNAL en France représente 135 000 000 €, le plus gros marché en Europe, avec une marge d'environ 40%. Cela représente à peu près 40% de notre production dentaire. Notre usine est une pompe à fric pour le groupe ! »

Voici les propositions de la CGT :

- * Que l'intéressement soit socialisé, intégration de l'enveloppe dans le salaire de base, bénéfique pour notre retraite et Sécurité Sociale ;
- * Que les critères soient maîtrisables par les salariés ;
- * Que le critère absentéisme ne soit pas pris en compte, ne pas tenir compte des accidents de trajets ;
- * Quelle sera l'enveloppe globale du montant de l'intéressement ? (maxi 20% de la masse salariale comme le prévoit la loi, masse salariale DADS environ 11 000 000€)
- * Le montant budgété de l'intéressement 2013 représente environ 6% de la masse salariale, nous demandons une augmentation de cette prime de 33% tout comme l'augmentation des volumes.
- * Calcul intéressement, % du chiffre d'affaire France ; quota nombre d'étiquettes (rouge, bleu et verte) compris entre 4420 et 8840 étiquettes ;
- * Un montant minimal garanti annuel, 50% du montant global d'intéressement ne soit subordonnée à aucun critère ;
- * Critère de déclenchement lié au versement de dividendes aux actionnaires, « 0,1% des montants » (En 2012, 2,5 milliards d'€ de dividendes) ;
- * Alors que nous connaissons une montée inquiétante des accidents dans l'usine depuis trois ans pour différentes raisons comme par le manque de reconnaissance, de revalorisation et surtout dernièrement une forte augmentation de la production dégradant énormément nos conditions de travail. Ceci dit, pour la CGT, il serait dangereux pour la santé des salariés d'inclure un montant par rapport aux volumes produits, ceci ne pourrait qu'engendrer plus de mal. La course aux volumes en échange d'une prime carotte, à des effets néfastes sur notre comportement !

Par définition l'intéressement est une prime aléatoire soumise aux objectifs donnés par la direction et qui ne récompense pas directement le travail accompli, cet outil n'est en fait composé de rien d'autre, qu'une carotte et bâton, pour nous amener à atteindre au final un meilleur profit pour les actionnaires, au nom de la compétitivité, de la rentabilité, etc.... Cela ne peut pas se substituer à des mesures d'augmentation des salaires.

A combien estimez-vous acceptable votre souffrance au travail ?

**A combien estimez-vous la dégradation de votre quotidien ? 1 000 € ? Et l'année prochaine ?
700 € suffiront-ils ? 500 € seraient plus raisonnables, non ? Après tout, c'est la crise, il ne faudrait quand même pas abuser...**

Osons refuser ce chantage

Une fausse solution !

La CGT a toujours été extrêmement critique à l'égard des dispositifs d'intéressement, de participation et d'épargne d'entreprise, du fait de leur concurrence avec les salaires.

En effet, ces modes de rémunération font dépendre la rémunération des salariés des profits réalisés par les entreprises, tout en mettant en danger l'équilibre financier de la protection sociale et des caisses de retraites du fait d'importantes exonérations de cotisations sociales.

Ces dernières représentent près de 30 milliards d'euros par an. D'autre part, étant compensées par le budget de l'État, donc par les impôts qui sont payés au 3/4 par les ménages, elles conduisent à faire payer les cotisations sociales par les salariés. Le CICE « crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi » c'est plus de **140000€ d'économie pour Unilever rien que pour notre usine**, seuls les salaires ne dépassant pas 2,5 fois le Smic (c'est-à-dire inférieurs à **3 613,45 € brut par mois en 2014**) sont retenus. Pour financer ce gros cadeau aux patronats, augmentation de la TVA de 0,4%. Nous continuons à payer pour les riches ! « L'augmentation de la mutuelle est un exemple concret, depuis plusieurs années celui-ci ne cesse de monter, et va encore continuer. Ce n'est pas un problème de dépense mais plutôt un manque de recettes suite aux exonérations de cotisations patronales et autres... », Il est là le problème !

BLOG DE LA CGT : www.cgt-unilever-hpc-france.com

Les créateurs de richesses c'est nous, mon salaire pour vivre c'est CAPITAL !